

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 8 juin 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-023

Date de convocation : 2 juin 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 8 juin 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX, salle polyvalente de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Sébastien BONNEAU

Membres en exercice : 26 Présents : 26 Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Christine LOUIS – Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT – Catherine SAMSON – Isabelle VAUQUELIN - Laurence VANDEVILLE

Messieurs Arnaud CHEUX - Hugues BOURGAULT – Jean-Charles PARIS - Alain DEBUS – Didier RICHARD – Thierry ORONA – Marc ROMET – Giovanni BERTHELIN - Jérôme HENON – Sébastien BONNEAU - Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Didier LEMOINE – Philippe PICARD - Gérard PLESSIS – Yann ROUSSIAU - Laurent VALLEE.

Excusé(e)s : /

Absent(e)s : /

Objet : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

La communauté de communes du pays du Neubourg a signé le 16 juillet 2024, une convention avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le département pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Cette convention a fait l'objet le 30 décembre 2024, d'un avenant précisant les modalités de financement du programme.

Les membres de la commission urbanisme-aménagement du territoire se sont réunis le 19 mai 2026.

5 dossiers ont été présentés pour attribution des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de ce programme.

5 dossiers présentés ont reçu un avis favorable pour l'attribution d'une participation financière de la communauté de communes.

Après avoir vu les demandes de subventions, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide aux dossiers suivants :

<i>Demandeur</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de la participation</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant de l'aide CCPN</i>	<i>% restant à la charge après les accords de subventions</i>
CONSTENTIN Jean-Jacques	<i>Ste Opportune du Bosc</i>	Action 3 Adaptation du logement	10 607.28 €	1 929.00 €	18 %
TREVETTES Stéphanie	<i>Epéard</i>	Action 2 Rénovation énergétique	43 436.39 €	750.00 €	57 %
DELAHAYE Laëtitia	<i>Le Neubourg</i>	Action 2 Rénovation énergétique	42 356.14 €	750.00 €	39 %
SCI des 4 Horizons Représentée par DEMAEGDT Thierry	<i>Bacquepuis</i>	Action 2 Rénovation énergétique	106 344.73 €	2 000.00 €	49%
GOUPIL Jean	<i>Canappeville</i>	Action 3 Adaptation du logement	7 929.32 €	1 442.00 €	39 %

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération n°2026-025, en date du 8 avril 2026, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 10.000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu la délibération n°1 du bureau, en date du 03 mars 2025, portant adoption du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Vu la délibération n°4 du bureau, en date du 24 novembre 2025, portant adoption de la modification du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme-aménagement du territoire en date du 19 mai 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Vu les dossiers de demandes de subventions au titre de l'OPAH suivants :

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 8 juin 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-023

<i>Demandeur</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de la participation</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant de l'aide CCPN</i>	<i>% restant à la charge après les accords de subventions</i>
CONSTENTIN Jean-Jacques	Ste Opportune du Bosc	Action 3 Adaptation du logement	10 607.28 €	1 929.00 €	18 %
TREVETTEN Stéphanie	Epéguard	Action 2 Rénovation énergétique	43 436.39 €	750.00 €	57 %
DELAHAYE Laëtitia	Le Neubourg	Action 2 Rénovation énergétique	42 356.14 €	750.00 €	39 %
SCI des 4 Horizons Représentée par DEMAEGDT Thierry	Bacquepuis	Action 2 Rénovation énergétique	106 344.73 €	2 000.00 €	49%
GOUPIL Jean	Canappeville	Action 3 Adaptation du logement	7 929.32 €	1 442.00 €	39 %


Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport de présentation,
- Décide d'attribuer une subvention au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aux personnes énoncées ci-dessus et dans les conditions ci-dessus,
- Autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide,
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget principal 2026 et suivants (article 65748).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien BONNEAU



Le Président,
Arnaud CHEUX

